

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM.TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 36

Fourniture de fruits et légumes. Lot 1 : Fruits et légumes frais. Lot 2 : Fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique. Lot 3 : Fruits et légumes secs. Lot 4 : Fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gamme. Autorisation de signer et d'exécuter le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de fourniture de fruits et légumes. Le marché est décomposé en 4 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 23 octobre 2013. La date limite de remise des offres a été fixée au 3 décembre 2013 à 11h00.

La durée du marché est d'un an.

La procédure initiale choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3^{al}, et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum passé avec plusieurs titulaires (3 maximum), en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les différents titulaires se verront attribuer les bons de commande dans les conditions suivantes : l'attribution des bons s'effectue sans négociation ni remise en concurrence.

Les commandes sont réparties entre les titulaires selon les modalités suivantes : à tour de rôle chaque semaine sur la base du classement des offres à l'attribution du marché (1er, 2ème, 3ème ...).

Deux candidats avaient déposé une offre. Cette consultation a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres en date du 12 décembre 2013. Il a été décidé de relancer en procédure négociée précédée d'une mise en concurrence passée en application de l'article 35-I.1 du Code des marchés publics, suite à appel d'offres infructueux.

En date du 18 décembre 2013, deux candidats ont été invités à déposer une offre avant le 20 janvier 2014 à 11h00.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique appréciée au regard de des fiches techniques décrivant les produits (qualité et sécurité des denrées alimentaires)	60%
2-Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 18/02/2014 a décidé d'attribuer le marché de fourniture de fruits et légumes lots 1, 2, 3 et 4 aux entreprises qui présentent offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres.

Lot 1 : N°1 SARL OLIVIERI PRIMEURS

N°2 PROFRUIT

Pour un montant mini de 80 000,00 HT/ an sans montant maximum

Lot 2 : N°1 PROFRUIT

N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 500 HT/ an sans montant maximum

Lot 3 : N°1 PROFRUIT

N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 200€ HT/ an sans montant maximum

Lot 4 : N°1 PROFRUIT

N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 2 000€ HT/ an sans montant maximum

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la fourniture de fruits et légumes :
lots 1, 2,3 et 4 :

Lot 1 : N°1 SARL OLIVIERI PRIMEURS
N°2 PROFRUIT

Pour un montant mini de 80 000,00 HT/ an sans montant maximum

Lot 2 : N°1 PROFRUIT
N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 500 HT/ an sans montant maximum

Lot 3 : N°1 PROFRUIT
N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 200€ HT/ an sans montant maximum

Lot 4 : N°1 PROFRUIT
N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 2 000€ HT/ an sans montant maximum

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de M. Paul DIGIACOMI, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.},
35-I.1, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 18/02/2014 est chargée d'attribuer le marché aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable de la commission compétente en date du 21 février 2014,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à signer et exécuter le marché concernant la fourniture de fruits et légumes lots 1, 2, 3 et 4 avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : N°1 SARL OLIVIERI PRIMEURS
N°2 PROFRUIT

Pour un montant mini de 80 000,00 HT/ an sans montant maximum

Lot 2 : N°1 PROFRUIT
N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 500 HT/ an sans montant maximum

Lot 3 : N°1 PROFRUIT
N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 200€ HT/ an sans montant maximum

Lot 4 : N°1 PROFRUIT
N°2 SARL OLIVIERI PRIMEURS

Pour un montant mini de 2 000€ HT/ an sans montant maximum

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014